



Décembre 2022

Règlement Intérieur

Sections A.S.M- Golf et Golf Corpo A.S.M

La section Golf ASM est sous la responsabilité du président AS- MERIEUX Max CLANET qui négocie chaque saison les accords d'entreprise avec la direction du golf.

La section est responsable de son budget et de son fonctionnement interne dans les respects des statuts de l'Association Sportive .

(Déclaration des statuts au Journal Officiel sous le n° 6921 le 05/08/1964 révision novembre 2016)

1 Membres actifs pouvant participer aux activités des deux sections Golf

A- Les employés (es) des sociétés adhérentes ci-dessous

- **Sté SANOFI** (MARCY)
- **Sté bioMERIEUX** – (Campus Merieux/la Balme/Craponne)
- **Laboratoire EUROFINs-BIOMNIS** (Gerland)

B- Les retraités des établissements précités

C- Les conjoints directs du personnel des établissements précités suivant agrément des responsables des deux entités (*membres agréés voir statuts ASM paragraphe 3*)

2 Ordres de priorité liées à l'inscription au fil de l'eau dans la limite des places disponibles allouées à l'A.S.M. GOLF par le club « Lyon Salvagny Golf Club »

1° Les salariés (es) des sociétés partenaires (cf.1)

2° Les retraités (ées) ex salariés (es) des sociétés (cf. 1)

3° Les conjoints des salariés (*voir statuts ASM 2016 paragraphe 3*)

4° Les conjoints des retraités (es) ex salariés (es) des sociétés partenaires

5° Les enfants des salariés dans la mesure ou le quota octroyé le permet (*voir Max*)

- **Sont exclus** : - Toute personne extérieure aux entreprises citées (cf. 1)
- - Petits enfants des salariés ou retraités des sociétés partenaires
- - Salariés ayant eu antérieurement un abonnement au LSGC

3 La qualité du membre actif se perd (*article N°5 des statuts A.S.M*)

1° - Par la démission ou licenciement d'une des sociétés adhérentes et dans ce cas-là sont **exclus pour les réabonnements les conjoints des ex-salariés**.

2° - Par la radiation prononcée par la section ASM -Golf pour des motifs graves enregistrés et prouvés par le président.

4 Conditions d'adhésion à l'A.S.M- GOLF :

- 1 -Remplir avec attention le bulletin d'inscription ASM- GOLF
- 2- Acquitter sa cotisation annuelle ASM-GOLF 9 trous ou 18 trous en une seule fois (Abonnement annuel renouvelable le 1^{er} janvier de l'année en cours et paiement à l'ordre de l'A.S.M-GOLF)
- 3-Validation de l'Inscription après réception du chèque et l'accord de Max CLANET

5 Carte Associative AS- MERIEUX (10€) obligatoire pour les 2 parcours Golf

-La carte ASM permet de bénéficier des activités des 18 sections de l'association sportive (Formulaire à remplir et à disposition auprès du site web : www.asmerieux.org)

6 Conditions demandées pour accéder au parcours 18 trous des Etangs :

Index (ou handicap) inférieur ou égal à **35,4**

Nota :

Tout adhérent débutant ou ayant un index \geq à 35,4 ne pourra avoir accès qu'au parcours 9 trous du Château LSGC.

7 RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

A- Le club qui nous reçoit est un espace privé et les adhérents (tes)A.S.M se doivent de respecter le règlement intérieur golf ainsi que l'étiquette sur les parcours et **être particulièrement discret avec vos partenaires de jeu ou entourage sur le côté financier lié à votre adhésion par le biais de l'A.S-Merieux**

B-Obligation **d'obtenir la licence de la FFG auprès de la section Golf Corpo ASM ou auprès du Golf de Lyon Salvagny** pour les deux parcours (18 trous et 9 trous)

C- Réservation obligatoire des départs sur le 18trous du parcours des Etangs et prendre à l'accueil du golf **avant son départ une carte droit de jeu et la restituer après le parcours.**

(Après 18h mettre celle-ci dans la boîte aux lettres extérieure du proshop)

- Pas de réservation des départs sur les 9 trous du « Château »

8 Important :

L'adhésion à l'ASM- GOLF (18 et 9 trous) ne permet pas l'accès :

- Aux compétitions dominicales organisées par l'Association Sportive et à l'Amicale senior du « LYON SALVAGNY GOLF CLUB ».

Nota :

Pour l'accès au parking intérieur, le casier chariot, etc. *(voir modalités et tarif auprès de l'accueil du golf)*

Responsable des accords entreprise ASM- Golf

Max CLANET (max.clanet@wanadoo.fr)

Règlement intérieur cautionné par :
Le conseil d'Administration ASM